

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente septembre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 22 septembre 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 36

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Patrice BRIERE, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Florence GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Patricia NOGUET, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à David MULLER, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER, Véronique BOURNE, pouvoir à Jean-Guillaume d'ORNANO, Guillaume CAPARD, pouvoir à Philippe AUGIER, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, Patrice ROBERT, pouvoir à Fabienne LOUIS, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D131_300923

**MISSIONS CONNEXES POUR LES TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Lancement de deux accords-cadres selon la procédure adaptée
Autorisation**

Le 19 novembre 2021, le Conseil Communautaire a autorisé l'attribution à l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE Nord Ouest d'un accord-cadre selon la procédure adaptée concernant la mission connexe de réalisation d'études géotechniques préalables aux travaux sur le territoire de la Communauté de Communes, pour une durée de 4 ans avec un montant maximum de 90

000,00 € HT. Les dépenses réalisées concernant ce marché sont arrivées à leur seuil.

Le 14 décembre 2018, le Conseil Communautaire a autorisé l'attribution à l'entreprise AED Expertises d'un accord-cadre selon la procédure adaptée concernant la mission connexe de réalisation de diagnostics amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques préalables aux travaux sur le territoire de la Communauté de Communes, pour une durée de 4 ans avec un montant maximum de 90 000,00 € HT. Le présent marché est arrivé à échéance.

La Commission d'Attribution des Marchés en date du 5 septembre dernier a émis un avis favorable pour le lancement de deux nouveaux accords-cadres, selon la procédure adaptée pour la réalisation des études géotechniques et la réalisation de diagnostics amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser le lancement de deux accords-cadres selon la procédure adaptée,
- désigner les membres de la Commission d'Attribution des Marchés, afin de prendre connaissance de l'analyse des offres et retenir celle économiquement la plus avantageuse,
- solliciter les différents organismes pour l'obtention de subventions aux taux les plus élevés.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

AUTORISE le lancement de deux accords-cadres selon la procédure adaptée relatifs à la réalisation d'études géotechniques et la réalisation de diagnostics amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques,

DÉSIGNE les membres de la Commission d'Attribution des Marchés, afin de prendre connaissance de l'analyse des offres et retenir celle économiquement la plus avantageuse,

SOLLICITE les différents organismes pour l'obtention de subventions aux taux les plus élevés.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville